

Procès Verbal de la réunion du 22 octobre 2012

Le seize octobre deux mille douze, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **vingt deux octobre deux mille douze**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Ligne de trésorerie - renouvellement
- Enfouissement des réseaux – devis sur lignes téléphoniques – demande de subvention
- Sécurisation de la rue Saint Jean Baptiste –travaux modificatifs
- Signalétique du Bourg - devis
- Chemins de randonnées – devis de terrassement
- Décision Modificative
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille douze, le vingt deux octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

Etaient présents : MM. BEAUBEAU Bernard, MÈMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard, PIN Stéphane, Mmes OLÉAC Fabienne, ROY Estelle, MM. DELAVault Alain, OLIVIER Patrice, ROUSSEAU Christian.

Absent représenté : M. ROUSSEAU Daniel.

Absents excusés : Mme BOUTIN Annabelle, M. CLEMENT Alain.

Absente : Mme EBRAN PICHON Martine.

Madame Fabienne OLÉAC a été élue Secrétaire.

Adoption du procès verbal de la réunion 1^{er} octobre 2012

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 1^{er} octobre 2012 le procès verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

**N°2012 - 115 – Ligne de trésorerie
dévolution du contrat**

Messieurs Stéphane PIN et Patrice OLIVIER, employés d'un organisme bancaire ayant été consulté, se retirent des débats.

Monsieur le Maire rappelle la consultation réalisée pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de **150 000 €** pour une durée d'une année à compter du 1^{er} décembre 2012.

Ont été consultés : le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole, la Banque Postale, la Caisse d'Epargne.

Le Crédit Mutuel fait une offre sur la base des sorties de trésoreries réalisées lors de l'exercice précédent, soit 60 000 €.

Le Crédit Agricole ne fait pas de proposition pour de nouveaux clients, hormis des prêts « court terme ».

La Banque Postale n'a pas répondu à la demande.

La Caisse d'Epargne ne dispose plus de crédits pour ce type de produit.

Les résultats de la consultation sont donc les suivants :

banques	Crédit Mutuel	Crédit agricole	Banque Postale	Caisse Epargne
Montant disponible	60 000 €			
Taux	Euribor 3 M + 1.90% (septembre 2012 Euribor = 0.25) 0.25 + 1.90% = 2.15% Ech. Trimestrielle	néant	néant	néant
Commission d'engagement	120 €			
Commission non utilisation	0.25%			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☞ retient la proposition du **Crédit Mutuel**

- montant : **60 000 €**
- durée : **12 mois** à compter du 1^{er} décembre 2012
- périodicité de remboursement : **trimestrielle**
- taux : **Euribor 3M + 1.90%**
- Commission d'engagement : **120 €**
- Commission de non utilisation : **0.25%**

☞ confère en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Maire pour la souscription de la ligne de trésorerie, la signature de la convention à passer avec le Crédit Mutuel et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de bien vouloir poursuivre la consultation auprès d'organismes bancaires pour financer au moins le complément non pourvu.

N°2012 - 116 – Enfouissement des réseaux électriques, de télécommunications et d'éclairage public

Rue Mélusine - Demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle le projet d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications et d'éclairage public de la rue Mélusine, comprenant également le haut de la rue Saint Nicolas, le Pinnacle et la rue de l'Atlantique.

Il précise que les travaux d'enfouissement des réseaux électriques estimés par SOREGIES à 85 000 € sont entièrement subventionnés par le SIEEDV (35%) et le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification - FACE (65%).

En parallèle, la Commune s'est engagée à réaliser l'enfouissement des réseaux de télécommunication et d'éclairage public.

A ce titre des devis ont été réalisés par SOREGIES pour la partie éclairage public, et par l'entreprise ANCELIN retenue pour effectuer la sur largeur des tranchées de télécommunication :

Montant des travaux réseau Eclairage Public (SOREGIES)	42 143.33 €
Montant des travaux réseau Télécom (ANCELIN)	26 552.50 €
Montant global HT	68 695.83 €
TVA 19.6%	13 464.38 €
Montant global TTC	82 160.21 €
Subvention SIEEDV 20% du HT (devis SOREGIES)	8 428.47 €
Subvention Département PADC 25% du HT global plafonné à 12 000 €	12 000.00 €
Récupération du FCTVA (15.482% du TTC)	12 720.04 €
Autofinancement	49 011.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le plan de financement ci-dessus
- sollicite les subventions suivantes :

☞ auprès du Département de la Vienne au titre du PADC,

☞ auprès du SIEEDV.

N°2012 - 117 – Sécurisation et accessibilité

Rue Saint Jean Baptiste

Monsieur le Maire communique l'état d'avancement des travaux de sécurisation et d'accessibilité de la rue Saint Jean Baptiste.

Un certain nombre de points sont évoqués :

- suppression de la plantation d'arbres pour faciliter les accès pour les personnes à mobilité réduite, préserver les canalisations souterraines
- remplacement des espaces « grave ciment - starming » par du béton désactivé
- problèmes avec le Département liés à l'élargissement du trottoir du Pont
- éclairage de la plateforme devant le bar restaurant « le Bout du Pont ».

Concernant ce dernier point, les gérantes du bar restaurant ont demandé la possibilité de prévoir un moyen d'éclairage de la terrasse située devant le commerce.

Deux solutions sont proposées :

- mise en place de potelets d'éclairage reliés au compteur du commerce,
- mise en place de prises électriques reliées au compteur du commerce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la solution de la mise en place de prises électriques alimentées sur le compteur du commerce (une ligne en attente permettra de relier éventuellement ces prises sur l'éclairage public). La prise en charge de ces travaux sera assurée par la Commune de JAZENEUIL.

N°2012 - 118 – Signalétique du Bourg

Demande de devis

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Signaux GIROD Ouest de LA CRECHE (79) relatif au projet de signalétique à prévoir dans le Bourg pour indiquer :

- les différents services et lieux (centre bourg, cités, aire de jeux, stade, cimetière, maison des assoc's, salle du Moulin, parcours de santé, ...),
- les commerces et professionnels qui le souhaitent (bar-tabac, bar-restaurant, salon de coiffure, cabinet médical, ...).

Ce premier devis s'élève à la somme de 1 991.29 € HT, soit 2 381.58 € TTC.

Il convient de voir en commission l'adjonction de lieux comme le parking et l'aire de jeux de la rue du Vieux Château, la salle des fêtes et l'école.

Un courrier sera adressé aux commerçants et artisans leur proposant d'acquérir des panneaux dans la limite de deux par entreprise. La pose serait prise en charge par la Commune.

N°2012 - 119 – Aménagement de la vallée – Mur de soutènement

Avenant n°1 au marché de travaux

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre de l'aménagement de la vallée, la reconstruction du mur de soutènement au départ du chemin rural du Bourg aux coteaux de la Garenne et à Montgoulin a été réalisée.

Toutefois, afin de dégager le cheminement piéton et de faciliter l'entretien du chemin avec le matériel communal, il conviendrait d'établir quelques reprises de terrassement.

Un avenant a été établi par l'entreprise CTPA de CHAURAY (79) et s'élève à la somme de 1 450.00 € HT, soit 1 734.20 € TTC.

Le montant du marché y compris le présent avenant est ainsi porté à la somme de 52 453.35 € HT soit 62 734.21 € TTC, suivant le détail ci-dessous :

Mur de soutènement - marché de travaux	Montant HT	TVA 19.6%	Montant TTC
Tranche ferme	45 297.50	8 878.31	54 175.81
Option n°1 réfection parking rue Pictave	3 270.00	6 40.92	3 910.92
Option n°2 reprise engazonnement	3 000.00	588.00	3 588.00
Montant du Marché après ristourne	51 003.35	9 996.66	61 000.01
Avenant n°1 en plus (tranche ferme)	1 450.00	284.20	1 734.20
Nouveau montant du Marché	52 453.35	10 280.86	62 734.21

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte l'avenant n°1 ci-dessus d'un montant de 1 450.00€ HT, soit 1 734.20 € TTC,
- entérine le nouveau montant du Marché à 52 453.35 € HT, soit 62 734.21 € TTC,
- charge Monsieur le Maire de viser l'avenant n°1.

N° 2012 - 120 – Décision Modificative n°1

Budget Principal Commune

Le Conseil Municipal vote la décision modificative n°1 suivante :

Budget Principal Commune

☞ une **diminution de crédit** concernant :

Désignation	Article	Montant
Dépenses de fonctionnement		
• attribution de compensation	73921	7 212.77 €
Total		7 217.77 €

☞ une **augmentation de crédit** concernant :

Désignation	Article	Montant
-------------	---------	---------

Dépenses de fonctionnement		
• contribution aux organismes de regroupement	6554	7 212.77 €
	Total	7 217.77 €

N°2012 - 121 – Coupes de bois

Monsieur Bernard MACOUIN fait savoir qu'il serait bon d'établir un règlement concernant l'attribution de lots de coupes de bois sur le domaine communal lorsque celles-ci se présentent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire une attribution par tirage au sort après parution dans le bulletin municipal ou la presse et inscription des personnes intéressées en mairie.

Monsieur MACOUIN fait savoir que la prochaine coupe concernerait des chênes à étêter dans la haie mitoyenne entre le stade et la cité du Moulin. Cette coupe se ferait progressivement sur plusieurs années pour éviter de dénaturer le site.

N°2012 - 122 – Chaufferie bois

Installation d'un sous compteur électrique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise GV Elec de JAZENEUIL pour l'installation d'un sous compteur d'électricité pour connaître la consommation électrique de la chaufferie bois :

- montant du devis : 229.80 € HT, soit 274.84 € TTC.

La dépense sera imputée sur le budget « Chaufferie automatique Bois » en investissement, à l'article 2138 de l'opération Chaufferie automatique bois.

N°2012 - 123 – Personnel communal

Renouvellement du CDD de Mademoiselle Laurence DUMOUSSEAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le renouvellement pour un an (du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013) du contrat à durée déterminée de Mademoiselle Laurence DUMOUSSEAU pour exercer les fonctions d'agent affecté à l'Agence Postale Communale.

**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil Municipal
en date du 22 octobre 2012**

2012 - 115	Ligne de trésorerie - dévolution du contrat
2012 – 116	Enfouissement des réseaux électriques, de télécommunications et d'éclairage public - Rue Mélusine - Demande de subventions
2012 – 117	Sécurisation et accessibilité - Rue Saint Jean Baptiste
2012 – 118	Signalétique du Bourg - Demande de devis
2012 – 119	Aménagement de la vallée – Mur de soutènement - Avenant n°1 au marché de travaux
2012 – 120	Décision Modificative n°1 - Budget Principal Commune
2012 – 121	Coupes de bois
2012 – 122	Chaufferie bois - Installation d'un sous compteur électrique
2012 – 123	Personnel communal - Renouvellement du CDD de Mademoiselle Laurence DUMOUSSEAU

Ont signé au registre :

Monsieur Bernard BEAUBEAU	Monsieur Jérôme MÊMETEAU	Monsieur Dominique QUINTARD
Monsieur Bernard MACOUIN	Monsieur Stéphane PIN	
Madame Annabelle BOUTIN absente excusée	Madame Martine EBRAN PICHON absente	Mademoiselle Fabienne OLÉAC
Madame Estelle ROY	Monsieur Alain CLÉMENT Absent excusé	Monsieur Alain DELAVault
Monsieur Patrice OLIVIER	Monsieur Christian ROUSSEAU	Monsieur Daniel ROUSSEAU absent représenté